



# AVIS

## RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE SECTEUR

**Demandeur : Le Conseil communal d'ANHEE, Place communale 6 à 5537 ANHEE**

**Objet : demande de révision du Plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHFORT visant la réorganisation de la zone d'habitat à caractère rural du village de WARNANT, sur le territoire de la commune de Anhée.**

Le projet vise le déclassement de zones d'habitat à caractère rural (Esbrulets et Maisons-de-Pierres) et d'une zone d'habitat (rue de Henneumont et rue de la Bossière) présentant des contraintes à l'urbanisation, et à les relocaliser en zone d'habitat à caractère rural en contact direct avec le noyau villageois (rue de Bioul).

Conformément à l'article D.II.47 du Code du Développement Territorial (CoDT), le Conseil communal d'Anhée, réuni en séance du 10 juin 2021, a pris la décision de demander une révision du Plan de secteur, fondée sur le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT, auprès du Gouvernement wallon et de soumettre cette décision ainsi que le dossier de base à réunion d'information préalable.

En vertu des articles D.II.47 et D.VIII.5 du CoDT, une réunion d'information préalable à laquelle la population est invitée, se tiendra le :

**Jeudi 21 avril 2022 à 19h30  
à la salle de Warnant, rue du Fond 83 à 5537 – WARNANT**

Cette réunion d'information a pour objet de :

1. permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
3. mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
4. présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute information relative au projet ou à l'organisation de la réunion peut être obtenue auprès :

- de la Commune d'Anhée - service urbanisme, Place communale 6 à ANHEE ([elise.viatour@anhee.be](mailto:elise.viatour@anhee.be) 082/69.86.17).
- du bureau d'étude A-TOME (auteur du dossier de base), Mme Marneffe, Rue de la Laderie 11 à 5080 EMINES (0473/456.175)

Toute personne peut adresser par écrit au collège communal, dans les quinze jours de la réunion, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par l'autorité à l'initiative de la révision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Anhée, service urbanisme, Place communale 6 à 5537 ANHEE ou à l'adresse mail suivante : [elise.viatour@anhee.be](mailto:elise.viatour@anhee.be), en y indiquant vos noms et adresse.

La Directrice Générale,

Françoise SEPTON



Le Bourgmestre,

Luc PIFFITE